

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00376

Numéro SIREN : 848 225 702

Nom ou dénomination : 1 2 3 PIZZA

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 2483

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 1 2 3 PIZZA	26 AVENUE ST SYLVESTRE
SIRET 8 4 8 2 2 5 7 0 2 0 0 0 1 0	06100 NICE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	12 450	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SONIREXCO 7 rue ST François de Paule 06300 NICE Tél: 04 93 97 49 39		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		Qualité et nom du signataire:	Président Directeur Général
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	OLICHNER ALEXANDRE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Attesté conforme à l'original
AL

Formulaire obligatoire (art. 303 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1 2 3 PIZZA					Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 26 AVENUE ST SYLVESTRE					06100 NICE	
Numéro SIRET * 8 4 8 2 2 5 7 0 2 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					Durée de l'exercice précédent * 1 0	
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
					Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	220 000	012	220 000
		Autres *	014	1 496	016	249
	Immobilisations corporelles *		028	50 351	030	15 629
	Immobilisations financières * (1)		040	7 626	042	7 626
	Total I (5)		044	279 472	048	15 878
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	554	052	554
	Marchandises *		060	2 930	062	2 930
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	817	074	817
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	14 710	086	14 710	
Charges constatées d'avance *		092	4 327	094	4 327	
Total II		096	23 339	098	23 339	
Total général (I+II)		110	302 811	112	15 878	
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000	2 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
	Report à nouveau		134	(14 701)		
	Résultat de l'exercice		136	55 431	(14 701)	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	42 731	(12 701)	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	169 969	192 138	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	8 321	6 472	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169	43 395	82 352	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	244 203	280 962	
	Total général (I + II + III)		180	286 933	268 262	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 890
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 1 2 3 PIZZA		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
						13 1 1 2 2 0 2 0		13 1 1 2 2 0 1 9			
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	368 390		227 305		
	Production vendue	biens		215		214					
		services *		217		218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230	1 014		78		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	369 404		227 383		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	106 396		88 206		
	Variation de stock (marchandises) *					236	(721)		(2 209)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	12 136		8 806			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	147		(702)			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 2 215 - immobilier)				242	99 752		69 687			
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	395	244	1 174		1 500			
Rémunérations du personnel *					250	64 964		52 915			
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	7 334		13 939			
Dotations aux amortissements *					254	9 686		6 192			
Dotations aux provisions					256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	4		37			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	300 872		238 371			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	68 532		(10 988)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280					
	Produits exceptionnels					290					
	Charges financières					294	3 897		3 077		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300			635		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
	Impôts sur les bénéfices *					306	9 204				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	55 431		(14 701)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	9 204				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Déductions	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 43 quinquies)	991				
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	64 635		354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * 1.4.0.6 ont imputés sur le résultat :							360	14 066		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	50 570		372			

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS 1 2 3 PIZZA				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	12
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	368 390
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	368 390
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	574
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	1 009
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 588
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	135 917
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	66 940
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	202 862
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	167 116
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	167 116
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	368 390	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

1 2 3 PIZZA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000.00 €

Siège social : 26, avenue Saint Sylvestre

06100 NICE

848 225 702 RCS NICE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 55 431.49 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 55 431.49 €
- Une somme de -14 700.56 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant
- Affectation d'une somme de 200.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social
- Une somme de 40 530.93 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau" qui s'élèvera à 40 530.93 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président**

